



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ, Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-12-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026
Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°12.04.2026

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la ville de Septèmes-les-Vallons au sein de l'Association des Maires « Ville et Banlieue de France ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Par délibération n°01.02.03 du 28 mars 2002, la ville de Septèmes-les-Vallons a décidé d'adhérer à l'Association des Maires « Ville et banlieue de France » regroupant les communes périphériques des principales agglomérations françaises.

A ce jour, de nombreuses collectivités bénéficient de l'expérience de cette association dans de multiples domaines notamment celui des finances. Les élu(e)s, membres de son conseil d'administration, sont des hommes et des femmes de terrain qui prennent en compte les doléances des habitants des villes et des banlieues et les difficultés des maires pour y répondre.

Journées thématiques, manifestations, rencontres élargies, communiqués, sont à son actif, permettant des échanges constructifs.

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et du renouvellement de l'assemblée délibérante, il y a lieu de désigner un(e) élu(e) de la commune pour représenter la Ville au sein de cette association.

Lors de la précédente mandature, c'est Madame Sophie CELTON qui avait été désignée.

Aussi, dans un souci de continuité, je vous propose de la reconduire dans cette fonction.

Bien évidemment, cela ne s'oppose pas au fait que des élu(e)s pourront participer aux journées thématiques d'échanges organisées par cette association.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la candidature de Madame Sophie CELTON, adjointe au maire,

A L'UNANIMITE

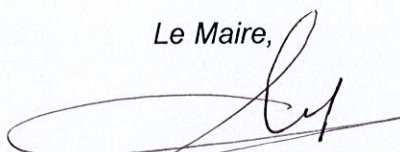
DECIDE de procéder à la désignation de l'élu(e) chargé(e) de représenter la Ville au sein de l'Association des Maires « Ville et Banlieue de France ».

Conformément aux résultats des opérations de vote auquel il vient d'être procédé, le Conseil Municipal de la ville de Septèmes-les-Vallons désigne :

- Madame Sophie CELTON

Afin de représenter la Ville au sein de l'Association des Maires « Ville et Banlieue de France ».

Le Maire,


André MOLINO



Le secrétaire de séance,

